

## CONSEIL ACADEMIQUE

18 juin 2019

### Compte-rendu

**Présents :** Erik ANSPACH, Paola CINNELA, Samir LAMOURI, Cecile DEJOUX, Yann NUSSAUME, Gilles SCHILDKNECHT, Vincent DALMEYDA.

**Assistaient au Conseil académique :** Annie-Claude RUESCAS Morgan SAVEUSE, Laure CAPRON, Sabrina HAMZA, Jean-Luc DELPEUCH, Hugues BRUNET, Lucie LOEWENSTEIN, Serge GADBOIS, Eve VAIARELLI, Marc LE COQ, Marie BARBUSCIA.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du précédent Conseil académique (12 mars 2019)
- Présentation de l'administratrice, objectifs 2019, constitution du comité d'orientation stratégique
- Point d'information sur la mobilité doctorale, Erasmus +
- Informations sur les modalités de renouvellement du Conseil académique
- Présentation de la nouvelle maquette du certificat du Centre Michel Serres
- Questions diverses

*Des pouvoirs ont été attribués comme suit :*

Régine GEOFFROY donne pouvoir à Samir LAMOURI  
Emmanuel MOURIER donne pouvoir à Yann NUSSAUME

*Des pouvoirs sont arrivés en blanc, ont été attribués comme suit :*

Sophie ABRIET donne pouvoir à Cécile DEJOUX  
Denis LAMBERT donne pouvoir à Erik ANSPACH  
Manola ANTONIOLI donne pouvoir à Vincent DALMEYDA  
Olivier JEUDY donne pouvoir à Gilles SCHILDKNECHT  
Xavier KESTELYN donne pouvoir à Paola CINNELA

*Le quorum est de 7 présents et 7 pouvoirs.*

Introduction du Président du CAC sur l'accord de coopération (*memorandum*) entre HESAM Université et University College of London (UCL) qui regroupe 17 établissements londoniens (King's college, Bartlett School of Architecture). Faisant suite au rapprochement des deux communautés sur les 3 projets « Eur » déposés par HESAM Université sur des axes considérés comme structurants pour UCL, Il est aussi le résultat du rapprochement Paris/London. HESAM Université entend ainsi répondre à la demande de la Mairie de Paris adressée en janvier 2019 aux universités pour que le lien transmanche perdure.

**Report du point sur la contractualisation de site :** *La contractualisation de site que doit faire HESAM Université, conformément au code de l'éducation, fut mise en attente du côté du Ministère. Pour votre parfaite information, le dialogue avec le Ministère aura cependant bien lieu le lundi 15 juillet 2019. A l'issue de cette réunion, un texte sera stabilisé et voté ensuite dans les instances du CNAM et de l'ENSAM (établissements sous tutelle du MESRI) et d'HESAM Université. Un point dédié au contrat de site, sera examiné pour avis par le Conseil académique HESAM à la séance du 11 septembre à l'École Estienne. Il n'y a pas d'enjeux sur ce nouveau contrat de site dans la mesure où il n'y a aucun moyen financier attribué.*

**La révision des statuts actant le nouveau périmètre d'HESAM Université aura lieu fin juin.**

### **1 – Approbation du compte rendu de la précédente séance du Conseil académique (12 mars 2019)**

*Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.*

HESAM  
UNIVERSITÉ  
15 Rue Soufflot  
75005 Paris  
01 56 81 20 00  
www.hesam.eu

Membres :

Arts et Métiers  
CESI  
CNAM  
CNRS

École Boulle  
École Duperré  
École Estienne  
École du Louvre

ENSAAMA  
ENSAPLV  
ENSCI-Les  
Ateliers

IFM  
INP  
SKEMA Business School

Membres affiliés :

CFJ  
FNEP  
France Clusters  
Compagnon du devoir

## 2 – Point « Nouveaux Cursus à l'Université » : Présentation, objectifs 2019, constitution du comité d'orientation stratégique

**Laure CAPRON**, Administratrice HESAM 2030 depuis le 15 avril 2019. Les membres de ce Conseil détenant des prérogatives en matière de formation, il est nécessaire de réfléchir à la manière de travailler ensemble sur cette offre de formation NCU qui se mettra en place dès la rentrée 2019. Outre le pilotage du projet, il s'agit d'organiser le plan d'action de manière opérationnelle et d'assurer l'animation pédagogique et technique du projet sous l'autorité du Nazih Mechbal, responsable scientifique et technique du projet NCU. Pour assurer les axes et le suivi qualité de chacune des formations, le Conseil académique sera sollicité.

L'objectif du projet NCU est de favoriser la **réussite étudiante au premier cycle** (niveau ou équivalent licence, bac + 1 - Bac + 3) et de prendre en compte la diversité des publics en menant vers la professionnalisation des profils. Les publics privilégiés des formations HESAM seront les bacheliers issus des filières professionnelles ayant des difficultés à trouver classiquement leur place dans les formations du supérieur. Au titre d'HESAM Université, il y a deux types de formations en préparation : le Pitch'HESAM® (Bac + 1) et le Bachelor'HESAM® (BAC+3) avec des thématiques pluridisciplinaires répondant aux besoins des secteurs en tension identifiés dans les territoires et qui auront besoin d'avoir un vivier d'étudiants formés. Ces diplômes seront construits selon une approche compétences, celles-ci faisant le lien entre l'apprenant, le formateur et l'employeur. L'alternance sera également un ressort de ces formations pour que l'apprenant soit en situation professionnelle autant que possible. Il s'agit de s'inspirer de certaines formations déjà en place dans les établissements (ex. dispositif Vaucanson du Cnam) et d'utiliser les liens établis des établissements qui porteront ces formations avec les entreprises dans les territoires. L'expertise des établissements participant au projet en synergie au sein d'HESAM permettra de construire les formations à venir. Septembre 2019, ouverture des premières formations (Bachelor'HESAM® porté par l'ENSAM sur le site de Bordeaux et différents Pitch'HESAM® portés par le Cnam) et de manière générale, offre de formations à venir et en cours de réflexion :

### **Les Pitch'Hesam® en préfiguration :**

CNAM : informatique et numérique ; administration ; comptabilité ; sécurité ; tourisme ...

### **Les Bachelor'Hesam® en préfiguration :**

- ENSAM : technologies (à destination des bacheliers en voies pro)
- ENSAPLV/CESI : BIM
- ENSAPLV : gestion énergétique des bâtiments ; gestion patrimoniale des bâtiments ; bois – matériaux biosourcés
- IFM + ENSCI + Écoles d'arts appliqués + SKEMA : management des industries créatives

Le **Président du Conseil académique** indique qu'il fut demandé au Bureau du CAC de réfléchir à un accompagnateur du projet qui siège au sein du Conseil académique. **Il fut proposé à Régine Geoffroy, Vice-Présidente Formation du Bureau du CAC de faire la liaison, mission qu'elle a acceptée.**

### La procédure d'ouverture des formations

#### **Les objectifs du projet – A 3 ans :**

- Ouverture : 10 Pitch' HESAM® + 5 Bachelor HESAM®

En mars 2020, nous déposerons un premier rapport sur l'année 2019 transmis à l'ANR et au jury pour qu'ils puissent nous faire des retours sur le démarrage. A l'issue de 2021, le jury international décide de poursuivre ou non le projet selon les objectifs fixés.

#### **Les objectifs du projet – A 10 ans :**

- Ouverture : 42 Pitch' HESAM® + 25 Bachelor HESAM®

### **Dans les 4 filières professionnelles identifiées :**

- Arts appliqués, Design, Métiers du Livre, Luxe et Mode
- Environnement, BTP, Energie, conception et gestion du cadre bâti et des territoires

**HESAM  
UNIVERSITÉ**  
15 Rue Soufflot  
75005 Paris  
01 56 81 20 00  
[www.hesam.eu](http://www.hesam.eu)

#### Membres :

Arts et Métiers  
CESI  
CNAM  
CNRS

École Boulle  
École Duperré  
École Estienne  
École du Louvre

ENSAAMA  
ENSAPLV  
ENSCI-Les  
Ateliers

IFM  
INP  
SKEMA Business School

#### Membres affiliés :

CFJ  
FNEP  
France Clusters  
Compagnon du devoir

- Management, Gestion, Commerce, Sécurité, Services à la personne et RH
- Numérique, Mécatronique, Génie électrique, Matériaux, Génie industriel

Les groupes de travail seront constitués en lien avec ces projets d'ouverture de formations NCU. Les établissements parties prenantes du projet sont ceux possédant une fiche financière (capacité de bénéficier d'une convention d'attribution des fonds NCU) mais aussi plus largement les membres d'HESAM souhaitant contribuer à ces formations.

**Cécile DEJOUX** : Quel est le lien entre les cursus et sa répartition dans le territoire ?

**Laure CAPRON** : Si les diplômes sont délivrés HESAM Université, ils sont aussi portés et opérés par les établissements qui choisissent l'implantation des formations.

**Cécile DEJOUX** : Est-ce qu'il y a des relations avec les syndicats professionnels (ex. Syndicat du livre) ? Quelle est la stratégie pour obtenir un ancrage professionnel et géographique ?

**Laure CAPRON** : En ce sens, il faut travailler avec les partenaires des établissements HESAM Université, nouer des collaborations avec les représentants des différents secteurs (rectorats, industriels...). L'organe qui servira à ce pilotage et développement, c'est le **Comité d'orientation stratégique** qui se réunira 2 fois par an. Toutes les personnes intéressées à y participer peuvent me contacter.

**Jean-Luc DELPEUCH** : Pour compléter la réponse, HESAM Université contient en son sein, France Cluster qui a une vision des besoins en compétences dans l'écosystème et qui siègera au Comité. Le programme est financé à hauteur de 10 millions d'€ sur 10 ans. Il y a aussi l'idée à terme d'un déploiement national.

**Cécile DEJOUX** : Quel sera le processus de validation dans le cas où une personne souhaite mettre en œuvre un projet pour un secteur et territoire ?

**Laure CAPRON** : Il faut qu'ensemble nous définissions le mode d'emploi de ce processus de proposition et de déploiement d'une formation. En plus de ceux relevés par l'ANR, des indicateurs HESAM Université nous aideront à suivre l'avancée du projet :

- Insertion professionnelle
- Bloc de compétences
- Nombre de cursus inter-établissements (au sein d'HESAM)
- Nombre de formations délivrées avec l'usage du numérique
- Taux des formations en alternance

Toutes les formations ne seront pas forcément toutes inter-établissements, il faudra selon les cas, identifier le besoin et les partenaires en présence.

Il s'agit aussi de construire une fiche financière prévisionnelle (à 3 ans) dont une partie vient du NCU avec des compléments de la région ou d'autres financeurs et de l'établissement. A terme, l'objectif est de se diriger vers des formations auto-financées (alternance => contrat de professionnalisation, d'apprentissage).

## Démarche effective pour les ouvertures de formation 2020

**1ère étape** = intention d'ouverture de la formation = Conseil des membres (Aval de l'établissement porteur)

**2ème étape** = examen des fiches détaillées = Conseil académique (1 rapporteur, membre du CAC désigné sur chaque dossier) avis consultatif du CAC pour appréciation de la qualité dossier

**Morgan SAVEUSE** : Sur les fiches détaillées, est-il possible d'avoir un mini-guide d'auto-évaluation à l'instar de la Commission des titres d'ingénieur (CTI) qui nous permettent de se positionner sur les indicateurs ?

**Laure CAPRON** : En effet, c'est une idée. Les fiches détaillées sont construites sur la base des fiches HCERES, il est possible de reprendre la forme d'auto-évaluation mais l'objectif est de noter sa progression dans le temps et de garder en tête ses objectifs. En somme, c'est assez similaire à l'auto-évaluation. Ensuite, il y aura une **convention cadre** et des **conventions spécifiques** permettant à l'établissement porteur de répartir les finances. Des groupes de travail vont débiter très prochainement auxquels les membres du CAC peuvent se greffer.

**HESAM  
UNIVERSITÉ**  
15 Rue Soufflot  
75005 Paris  
01 56 81 20 00  
[www.hesam.eu](http://www.hesam.eu)

Membres :

Arts et Métiers  
CESI  
CNAM  
CNRS

École Boule  
École Duperré  
École Estienne  
École du Louvre

ENSAAMA  
ENSAPLV  
ENSCI-Les  
Ateliers

IFM  
INP

SKEMA Business School

Membres affiliés :

CFJ  
FNEP  
France Clusters  
Compagnon du devoir

**Président du CAC** : Comment vont-être rémunérés les enseignants qui vont enseigner dans les formations NCU ? des primes sont-elles prévues ?

**Laure CAPRON** : C'est l'établissement qui devrait rémunérer l'ensemble de ses enseignants participants à une formation car il sera destinataire de sa part de financement NCU. Chaque établissement partenaire est doté d'une fiche financière (masse salariale, équipement, fonctionnement). C'est essentiellement de la masse salariale qui est financée. Par exemple, le CNAM détient des financements pour les heures complémentaires de ces enseignants engagés sur le NCU (possibilité de financer des heures complémentaires ou primes).

**Président du CAC** : Il faut se renseigner sur la réforme de l'enseignant chercheur récemment mise en place, qui donne la possibilité à L'ENSAPLV, dépendant du Ministère de la Culture, de payer les heures complémentaires d'un enseignant.

**Hugues BRUNET** : En résumé, le fonctionnaire enseignant-chercheur de l'ENSAPLV est un cas particulier à étudier.

**Laure CAPRON** : Un copil en juillet sera dédié à la gestion financière et son articulation aux formations et on prendra soin de contacter les établissements pour faire le point sur les différents statuts des enseignants.

**Président du CAC** : Il semble plus simple que ce soit HESAM Université qui rémunère les heures de cours sur la base du budget NCU alloué que les établissements porteurs.

**Cécile DEJOUX** : Les frais de fonctionnement peuvent-ils inclure du personnel administratif capable de suivre les alternances et de soulager les établissements de cette charge de travail supplémentaire ?

**Laure CAPRON** : Deux postes NCU sont prévus en valorisation et recherche de partenariats. Les fonctions supports ne sont pas éligibles au PIA. A la différence du CNAM, L'ENSCI n'est pas établissement porteur au sens administratif et n'aura ainsi pas à sa charge, la gestion de l'alternance.

**Hugues BRUNET** : Nous avons intégré au préalable sur une fiche financière des « postes supports » mais le jury n'a pas retenu ces lignes de dépenses. Des 16 millions demandés, le projet devra se faire avec seulement 10 millions sur 10 ans. Les établissements ont signé ces fiches financières en toute connaissance de cause. Le seul financement que l'ANR a accordé se trouve sur la fiche financière de l'ENSCI, il est relatif à l'accès des apprenants aux outils techniques dans les ateliers de l'établissement.

**Erik ANSPACH** : Si les enseignants et étudiants sont facilement mobilisables sur l'alternance, le point manquant reste la secrétaire administrative capable de faire le lien entre l'entreprise et l'établissement. L'opérationnel doit être financé d'une manière ou d'une autre sur ces projets.

**Laure CAPRON** : En effet, les établissements doivent s'emparer de ce projet pour financer des fonctions supports en fond propre. C'est une co-construction. J'ai déjà expérimenté le modèle de l'alternance auparavant et je suis consciente de l'importance de sa bonne mise en œuvre dans ce projet. L'objectif étant qu'à terme les ressources engendrées par l'alternance en finance le modèle. Il va falloir partager les pratiques pour permettre à tous les établissements de le mettre en place, ils savent que le personnel là-dessus est une priorité.

**Samir LAMOURI** : La réforme va dans le sens d'une implication du CFA sur l'alternance. La qualité du CFA a son importance dans la réussite de l'alternance.

**En conclusion, nous avons à œuvrer ensemble pour :**

- finaliser la procédure d'ouverture des formations,
- former des groupes de travail (GT données indicateurs),
- nommer des rapporteurs,
- nommer des personnes pour le Comité d'orientation stratégique.

**HESAM  
UNIVERSITÉ**  
15 Rue Soufflot  
75005 Paris  
01 56 81 20 00  
[www.hesam.eu](http://www.hesam.eu)

Membres :

Arts et Métiers  
CESI  
CNAM  
CNRS

École Boulle  
École Duperré  
École Estienne  
École du Louvre

ENSAAMA  
ENSAPLV  
ENSCI-Les  
Ateliers

IFM  
INP  
SKEMA Business School

Membres affiliés :

CFJ  
FNEP  
France Clusters  
Compagnon du devoir

## 3 – Point d'information sur la mobilité doctorale, Erasmus +

**Serge GADBOIS, Responsable du Pôle Europe et International** : En préambule, HESAM Université est signataire d'une charte Erasmus depuis deux années. L'objectif est de développer des actions internationales au niveau d'HESAM Université en particulier – mais pas seulement - sur tous les diplômés devant justifier d'une attractivité internationale (ex. cas éventuels de projets lauréats EUR). Cette action que nous vous présentons est spécifiquement dédiée au niveau doctorat.

### **Eve VAIARELLI, Chargée de mission Mobilité au Pôle Europe et International HESAM Université :**

HESAM Université a une subvention qui permet de lancer des mobilités à destination de plusieurs publics dont les apprenants qui sont rattachés au diplôme HESAM Université. On souhaite particulièrement proposer une première action tournée vers la mobilité doctorale. Ce qui a pour effet de permettre aux doctorants inscrits aux écoles doctorales Sciences des Métiers de l'Ingénieur et Abbé Grégoire de réaliser des mobilités de stages ou d'études dans les pays participants au programme Erasmus. Ces mobilités s'effectuent uniquement au sein du périmètre intra-européen. Si le financement est accordé par la Commission Européenne, la gestion est confiée à HESAM Université.

### Calendrier des appels à candidatures de stages Erasmus + à destination des doctorants :

#### → **1er appel à candidatures : mobilités de septembre 2019 à février 2020**

Ouverture en avril, réponses attendues pour le 1er juillet 2019

#### → **2nd appel à candidatures : mobilités de janvier à juin 2020 (sous réserve de disponibilités)**

Ouverture en septembre, réponses attendues pour le 1er novembre 2019

### Modalités relatives à cet appel et montant de l'aide à la mobilité :

Durée de la mobilité : de 2 à 6 mois

Pays de destination : **Etats membres de l'Union européenne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Islande, Liechtenstein, Norvège, Serbie, Turquie**

### Structures d'accueil :

→ Tout organisme situé dans un pays participant exerçant une activité économique relevant du secteur public ou privé (sauf Ambassade ou structure diplomatique)

→ Un laboratoire de recherche à condition que les activités de recherche soient effectuées dans le cadre d'une mise en situation professionnelle

Le financement Erasmus contribue à encourager la mobilité mais il ne peut à lui seul couvrir tous les frais. Il ne s'agit pas de bourse mais d'une aide. Un barème est imposé avec une fourchette qu'HESAM Université a souhaité la plus haute (400/500 € par mois selon le pays de destination). Le montant de l'aide est calculé en fonction du coût de la vie du pays visé. Les co-financements sont encouragés par Erasmus +.

**Président du CAC** : De combien s'élève le montant global de l'enveloppe Erasmus ?

**Eve VAIARELLI** : la première subvention est d'environ 20 000 € et correspond à une quinzaine de mobilité, elle devra être utilisée avant la fin du mois de mai 2020. Une seconde subvention d'environ 35 000 € a été versée et s'étend jusqu'à mai 2021. Ce sont deux subventions qui se chevauchent, il y a donc un vivier de 45 mobilités qui devra être recalculé selon la durée de chacune des mobilités attribuées.

**Président du CAC** : A l'ENSAPLV, les mobilités ERASMUS + permettent de se rendre au Japon ?

**Eve VAIARELLI** : Ce programme de subvention est spécifiquement dédié aux mobilités intra-européennes d'échange d'étudiants dans le cadre d'étude ou de stage. Ce n'est pas un programme international de crédit

**HESAM  
UNIVERSITÉ**  
15 Rue Soufflot  
75005 Paris  
01 56 81 20 00  
[www.hesam.eu](http://www.hesam.eu)

#### Membres :

Arts et Métiers  
CESI  
CNAM  
CNRS

École Boule  
École Duperré  
École Estienne  
École du Louvre

ENSAAMA  
ENSAPLV  
ENSCI-Les  
Ateliers

IFM  
INP  
SKEMA Business School

#### Membres affiliés :

CFJ  
FNEP  
France Clusters  
Compagnon du devoir

permettant de faire des échanges hors UE, ce qui nécessite des accords au préalable entre les établissements. C'est une autre subvention qui répond à un autre appel à projet. **La mobilité est de minimum 2 mois pour les stages et de 3 mois pour les études. Si HESAM Université dépense les financements ERASMUS +, il est possible d'envisager que cette subvention se réitère chaque année et puisse augmenter au fil du temps (les budgets ERASMUS vont doubler).**

**Président du CAC :** Est-ce que ces subventions ERASMUS + octroyées à HESAM Université ne se superposent pas avec celles que reçoivent les établissements d'HESAM Université ?

**Serge GADBOIS :** L'intérêt de ces subventions est de servir les diplômés HESAM Université (Doctorat, Centre Michel Serres, Post-Master, NCU, EUR). L'agence ERASMUS voit positivement le fait qu'HESAM Université soit actif sur la mobilité internationale de crédit et coordinateur en tant que fédération sur des projets d'ampleur (ex. projet HESAM Université & Community College américain). Ce qui est impossible pour des établissements de petites tailles.

**Samir LAMOURI :** Est-il possible de faire moins de 2 mois de mobilité ? mes doctorants en CIFRE n'ont guère plus de deux semaines pour bénéficier de cette mobilité. Dans le cas de mes doctorants, je pensais à une mobilité d'une semaine vers la Finlande avec des collègues qui pourraient les recevoir.

**Eve VAIARELLI :** Nous sommes conscients des contraintes liées à la durée des mobilités et on espère y remédier à la seconde session. C'est aussi un projet pilote pour cerner davantage les demandes et besoins au niveau d'HESAM Université.

**Président du CAC :** Est-ce qu'on ne pourrait pas utiliser ces aides pour une ou deux semaines ? cela semble plus adapté à la somme délivrée.

**Serge GADBOIS :** La délivrance de ces aides est conditionnée par une durée minimale de 2 mois qui doit être démontrée par des justificatifs.

**Annie-Claude RUESCAS :** Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une aide et non pas d'un financement. Est-ce qu'il est vrai qu'un étudiant ne peut bénéficier du programme ERASMUS + qu'une seule fois ?

**Eve VAIARELLI :** Cela dépend des critères décidés par l'établissement mais généralement l'étudiant a le droit de bénéficier de cette aide pendant une période de 12 mois maximum par cycles.

**Président du CAC :** La cible du doctorant ne semble pas la plus adaptée à la mobilité (peut-être davantage pour les étudiants NCU). La durée peut constituer un frein (deux mois au minimum cela peut paraître beaucoup), sauf si ça a été réfléchi et préparé en amont avec le directeur de thèse.

**Paola CINNELA :** La difficulté se retrouvera également auprès des élèves alternants du NCU car les employeurs ne voudront pas les envoyer en mobilité. C'est cependant une très bonne idée pour alimenter des collaborations entre collègues. En Italie, l'Ecole Doctorale oblige une mobilité au niveau doctorat de deux mois. Qu'entendez-vous par la mise en situation professionnelle du doctorant ?

**Eve VAIARELLI :** C'est simplement pour justifier qu'il s'agit d'une mobilité de stage d'un apprenti chercheur et non d'une mobilité d'étude. Il faut valoriser les compétences que le laboratoire de recherche (situation professionnelle) peut lui apporter. Il y a un important travail de sensibilisation à produire pour que la mobilité s'insère en amont dans tous types de projets.

**Marie BARBUSCIA et ERIK ANSPACH** estiment que dans le cadre des doctorants en sciences humaines et sociales, ces aides pourront combler le peu de financements de ces disciplines et permettre une mobilité (consultation d'archives en fin de thèse) pour rendre internationaliser un parcours au vu d'une insertion professionnelle délicate.



**Jean-Luc DELPEUCH** : Ces mobilités serviront aux diplômés HESAM Université. Ce qui contribue de faire vivre le niveau doctorat. **Dans certains cas, les mobilités apportent une valeur ajoutée :**

- **Mobilité dans le cadre d'un travail en laboratoire**
- **Thèse Cifre (partenaire industriel d'un autre pays – durée courte)**
- **Doctorants en SHS**

**Président du CAC** : Il faudrait ouvrir aux autres diplômés d'HESAM Université et ne pas se restreindre aux Ecoles doctorales. Il pourrait également être ouvert au niveau master.

**Serge GADBOIS** : C'est en cours de discussion. L'ensemble des documents sont en ligne. Le pôle Europe & International d'HESAM est disponible pour faire des points de sensibilisation dans vos établissements.

#### 4 – Informations sur les modalités de renouvellement du Conseil académique

**Hugues BRUNET, Délégué Général HESAM Université** : Actuellement, le Conseil Académique comprend l'ensemble des établissements y compris les 4 établissements sortants (Univ.Paris 1, ENA, ESCP Europe, Ined). Nous sommes cependant dans une nouvelle phase avec un nouveau périmètre de 14 membres avec des forces vives (CESI, 4 Ecoles d'arts, IFM, SKEMA) qu'il faudra prendre en compte dans le périmètre des instances. Ce nouveau périmètre devrait être acté au moment de la publication des nouveaux statuts de la communauté. **Les membres qui composent le CAC furent élus le 8 juin 2016. Le mandat est de 4 ans pour l'ensemble des membres à l'exception du collège des usagers (représentants des étudiants) de 2 ans. Il n'est pas possible règlementairement de réduire la durée d'un mandat d'un élu. Compte tenu de l'importance à venir du Conseil Académique sur un certain nombre de projets, il n'est donc pas souhaitable d'avoir une configuration partielle de ce conseil.**

Faisant suite à une conversation avec la DAJE (Direction des affaires juridiques) du MESRI et compte tenu de la vacance de sièges il en résulte que **17 élus des catégories 2 (enseignants, chercheurs), 3 (personnels) et 4 (usagers)** sont manquants au Conseil académique, institutionnellement composé de 60 membres. Les élus sont à distinguer des représentants qualifiés désignés (catégorie 1). La première catégorie sert aux établissements n'ayant pas d'élus et à assurer une représentation équilibrée.

#### Proposition :

**A.** Des élections partielles pourraient avoir lieu en novembre 2019 pour le CaC, la réglementation nous l'impose. Les élections partielles permettent que les élus du périmètre actuel non représentés peuvent être éligibles. Compte tenu de la proportion du nombre d'élus à pourvoir à la suite de ces élections partielles, il n'y a pas lieu de faire confirmer le Président du Cac auprès de la nouvelle assemblée. Les élections partielles vont représenter moins 66% des effectifs qui constitue le seuil de confirmation du Président après des élections partielles. Vous trouverez ci-dessous le nombre d'élus par collège qu'il conviendra de faire élire :

- **1 personne** pour la Catégorie 2 Collège A : 7 pourvus au lieu de 8
- **4 personnes** pour la Catégorie 2 Collège B : 4 pourvus au lieu de 8
- **4 personnes** pour la Catégorie 2 secteur 1 Collège A : 0 pourvu au lieu de 4
- **3 personnes** pour la Catégorie 2 secteur 1 Collège B : 1 pourvu au lieu de 4
- **0 personne** pour la Catégorie 2 secteur 2 Collège A : 4 pourvus pour 4
- **2 personnes** pour la Catégorie 2 secteur 2 Collège B : 2 pourvus au lieu de 4
- **3 personnes** pour la Catégorie 3 : 3 pourvus au lieu de 6

Pour la Catégorie 4 : 6 représentants des usagers (suffrage indirecte, à l'urne). En dépit du fait que nous n'avons pas pu mener à terme son renouvellement, un représentant grand électeur au CNESER a été élu cette année.

**HESAM  
UNIVERSITÉ**  
15 Rue Soufflot  
75005 Paris  
01 56 81 20 00  
[www.hesam.eu](http://www.hesam.eu)

#### Membres :

Arts et Métiers  
CESI  
CNAM  
CNRS

École Boule  
École Duperré  
École Estienne  
École du Louvre

ENSAAMA  
ENSAPLV  
ENSCI-Les  
Ateliers

IFM  
INP  
SKEMA Business School

#### Membres affiliés :

CFJ  
FNEP  
France Clusters  
Compagnon du devoir

## B. Elections générales du Cac en mai 2020 pour une nouvelle mandature de 4 ans.

### Question :

**Président du CAC :** Cette question fut abordée lors du dernier bureau du Conseil académique, est-ce qu'il n'est pas fastidieux d'élire des personnes pour 6 mois, le temps de 2 séances du CAC, avant l'élection générale ? **Erik ANSPACH :** Ces deux élections à 6 mois d'intervalles est valable aussi pour le Collège des usagers ? C'est une vraie difficulté pour l'ENSCI.

**Président du CAC :** N'est-il pas possible que les membres du CAC démissionnent pour permettre une élection générale ?

**Hugues BRUNET :** Dans la mesure où le Conseil Académique est souverain, si une démission collective est décidée, il est possible d'opter pour cette solution. Le seuil de 66 % ou plus de démissionnaires sur la totalité du conseil (60 membres), est considéré comme une démission collective.

**Gilles SCHILDKNECHT, Annie-Claude RUESCAS, Erik ANSPACH** estiment que de manière pragmatique, il est plus simple de procéder à une démission collective.

## 5 – Présentation de la nouvelle maquette du certificat du Centre Michel Serres

**Marc LE COQ, Directeur du Centre Michel Serres** présente les 3 formations proposées :

1. Diplôme d'établissement niveau Master - délivré par l'ENSAM
2. Diplôme Post-Master - délivré par l'ENSAM
3. Semestre Michel Serres – obtention d'un certificat délivré par HESAM Université



20 sem. : projet d'innovation avec partenaire du monde socio-économique + projet de connaissances (ateliers, cours)  
Réalisée par Charlotte LUCCHINI, Responsable de la communication à HESAM Université, une nouvelle proposition de maquette comportant la présence des décrets justifiant l'existence de HESAM Université, des 2 logos CMS & HESAM ; la Mention de « préparé au Centre Michel Serres, porté par l'ENSAM, délivré par HESAM Université », inscription de l'intitulé du projet d'innovation, et parfois aussi du projet de connaissances.

**Il n'y a pas la mention des crédits ECTS qui pourront figurer sur le supplément au diplôme étant donné les différences de situation des étudiants (échange académique, stage...).**

**Gilles SCHILDKNECHT :** Est-ce que le certificat a une correspondance LMD ? Est-ce qu'il y a un projet d'inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ?

**Marc LE COQ :** Ce certificat confère une forme de reconnaissance à l'élève pour sa participation à un projet d'innovation. On réfléchit également à l'open badge car cela permet de valoriser les compétences liées au projet d'innovation. C'est un certificat numérique qui jouit d'une grande diffusion auprès des professionnels. Cela requiert une ligne stratégique sur ce sujet au niveau de la communauté.

**Laure CAPRON :** L'open badge est une forme d'auto-certification selon des critères ou préconisations.

**Gilles SCHILDKNECHT :** Je crois que cela n'est pas pris en charge, est-ce qu'un organisme d'état finance l'open badge ?

**HESAM  
UNIVERSITÉ**  
15 Rue Soufflot  
75005 Paris  
01 56 81 20 00  
www.hesam.eu

#### Membres :

Arts et Métiers	École Boule	ENSAAMA	IFM
CESI	École Duperré	ENSAPLV	INP
CNAM	École Estienne	ENSCI-Les	SKEMA Business School
CNRS	École du Louvre	Ateliers	

#### Membres affiliés :

CFJ  
FNEP  
France Clusters  
Compagnon du devoir



**Erik ANSPACH** : A la question pourquoi les élèves de l'ENSCI ne se positionnent plus sur le Centre Michel Serres, il semble que cela provient de l'absence de visibilité RNCP permettant d'identifier des compétences autres que celui du design avec un intitulé « gestion de projets innovants ». Il serait profitable d'envisager un parcours avec deux semestres et diplôme.

**Marc LE COQ** : Ce parcours est possible par le biais du post-master. Par ailleurs, ce sont des dispositifs discutés lors des réunions de travail sur les parcours inter-établissements.

## 6 – Questions Diverses

*En l'absence de question et remarque supplémentaire, la séance du Conseil académique est levée.*

Membres :

Membres affiliés :